

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

Renforcer la coopération
multilatérale sur le plan fiscal
pour une reprise équitable
et inclusive

RAPPORT ANNUEL DU FORUM MONDIAL 2021



« Bien que l'intensité de la pandémie de COVID-19 se soit atténuée dans de nombreuses juridictions, elle continue de poser des défis au Forum mondial et à ses membres. Le fait de favoriser un sentiment d'unité et de soutien mutuel, fondé sur un objectif commun, est devenu encore plus important. Je tiens à remercier tous nos membres qui relèvent ces défis et œuvrent à la réalisation de nos objectifs communs. Le 10^e anniversaire du programme de renforcement des capacités du Forum mondial est une étape importante, que nous tenons à célébrer ensemble. Je sais que nombre de nos membres ont directement bénéficié de notre travail. Que cela continue longtemps ! »

María José Garde, Présidente du Forum mondial



« Le 10^e anniversaire de notre programme de renforcement des capacités nous donne l'occasion de réfléchir au caractère inclusif du Forum mondial et à l'évolution de notre travail dans ce sens. Si le contrôle et le respect des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements constitueront toujours une partie essentielle de nos activités, le fait que la majorité de nos membres soient des pays en développement signifie que notre travail de soutien et d'assistance est plus important que jamais. Pour que les normes profitent à tous de façon équitable, il faut que toutes les juridictions, y compris celles aux capacités restreintes, bénéficient des conseils, du soutien et de l'assistance nécessaires. »

Zayda Manatta, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial

© OCDE 2021

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsutilisation/>

Renforcer la coopération multilatérale sur le plan fiscal pour une reprise équitable et inclusive

Table des matières

1 Résumé	2
<hr/>	
2 10^e anniversaire du programme de renforcement des capacités du Forum mondial	5
Dix ans de renforcement des compétences	6
Une approche régionale du renforcement des capacités	12
Accompagnement des juridictions dans leur mise en oeuvre des normes internationales	12
Améliorer l'utilisation pratique des instruments d'échange de renseignements	14
<hr/>	
3 Échange automatique de renseignements	17
L'EAR a déjà un impact significatif	18
Élargir la mise en œuvre de l'EAR et garantir son exécution	18
Examens par les pairs pour assurer la mise en œuvre effective de l'EAR	20
<hr/>	
4 Échange de renseignements sur demande	23
Continuité du processus d'examen par les pairs pendant la pandémie	24
Un processus de suivi annuel renforcé	26
L'ERD en pratique en 2021	27
<hr/>	
5 L'avenir	28
<hr/>	
6 Annexes	30
Annexe A Échange automatique de renseignements (EAR)	31
Annexe B Mise en œuvre de la norme EAR	34
Annexe C Mise en œuvre de la norme ERD	36
Annexe D Juridictions adhérentes à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale	40

1 | Résumé

Depuis 12 ans, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales accompagne la communauté internationale pour faire en sorte que tous les contribuables paient l'impôt qui leur est dû. L'organisme s'est efforcé de promouvoir la mise en œuvre effective de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales dans le monde entier. À cet égard, des progrès remarquables ont été réalisés en matière de coopération transfrontalière, comme en témoigne l'ampleur de l'adhésion au Forum mondial, qui compte désormais 163 membres. Depuis 2009, le secret bancaire a été pratiquement éliminé. Plus de 100 juridictions ont commencé l'échange automatique annuel des renseignements relatifs aux vastes quantités d'actifs financiers détenus à l'étranger.



L'année 2021 marque le 10^e anniversaire de notre programme de renforcement des capacités. Au cours de la dernière décennie, la composition du Forum mondial s'est transformée : il compte aujourd'hui parmi ses membres une majorité de juridictions en développement. Le Forum mondial a développé et renforcé son programme de renforcement des capacités et de sensibilisation en conséquence, afin de garantir que la transparence et l'échange de renseignements profitent à tous ses membres et plus particulièrement aux juridictions en développement. Nous exprimons toute notre gratitude aux partenaires et aux donateurs du programme depuis sa création. Grâce à leur soutien, il a pu être renforcé. Il propose désormais une assistance préalable à l'adhésion, des programmes d'accompagnement et des formations, avec plus de 21 150 fonctionnaires formés depuis 2011. Sept boîtes à outils ont également vu le jour ces dernières années. Elles portent sur la mise en œuvre pratique dans une série de domaines de travail du Forum mondial.

Ces réalisations portent leurs fruits : 66 juridictions en développement ont adhéré à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) depuis 2011. Au total, 144 juridictions participent à la MAAC, ce qui porte à plus de 7 700 le nombre de relations au sein du réseau d'échange de renseignements (ER) en matière de fiscalité mondiale. En outre, 46 juridictions en développement sont impliquées dans l'échange automatique de renseignements (EAR) ou se sont engagées à le faire dans un avenir proche. Par ailleurs, les juridictions en développement ont obtenu des résultats positifs dans le cadre de leurs examens portant sur la transparence et de l'échange de renseignements sur demande (ERD). Cela s'est traduit par une hausse des revenus, avec plus de 30 milliards EUR supplémentaires pour les pays en développement grâce aux enquêtes fiscales à l'étranger et aux programmes de déclaration volontaire depuis 2009.

Pour mettre en œuvre le programme, le Forum mondial a dû s'adapter et surmonter les défis constants de la pandémie de COVID-19. Les membres du Forum mondial et son Secrétariat ont exploité les avancées technologiques et les nouvelles méthodes de travail pour continuer à atteindre leurs objectifs communs. Nouvelles méthodes d'échange de renseignements des administrations fiscales, virtualisation de l'exécution des travaux de renforcement des capacités et d'examen par les pairs : d'importants progrès ont été réalisés en 2021.

En 2020, des renseignements portant sur plus de 75 millions de comptes financiers dans le monde ont été échangés automatiquement, couvrant des actifs totaux d'environ 9 000 milliards EUR. En ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre de l'EAR, 13 juridictions ont été réévaluées après avoir modifié leur cadre juridique pour répondre aux recommandations formulées précédemment. En outre, les résultats des examens des cadres juridiques de l'EAR de deux juridictions supplémentaires ont été publiés.¹ En termes de résultats, 98 % des juridictions examinées disposent d'un cadre juridique international identifié comme étant « En place », conformément aux termes de référence de l'EAR. 89 % d'entre elles disposent d'un cadre juridique interne identifié comme étant largement conforme aux exigences.

Les examens du Forum mondial concernant l'efficacité de la mise en œuvre pratique de l'EAR sont peut-être encore plus importants. Ce programme pluriannuel doit atteindre son apogée en 2022, avec la publication des résultats concernant les 100 juridictions qui se sont engagées à lancer l'EAR en 2017 ou 2018.

Le Forum mondial a également adapté les activités de l'ERD pendant la pandémie, notamment en maintenant les examens par les pairs même lorsqu'une visite sur place n'était pas possible. 10 rapports portant sur les cadres juridiques de l'ERD ont ainsi pu être publiés en 2021, le reste des examens devant



1. Les juridictions se sont engagées à lancer l'EAR en 2019, en s'appuyant sur la publication l'année précédente des résultats des examens des 100 juridictions qui s'étaient engagées dans la même voie en 2017 ou 2018.

Résumé

être effectué (tout comme l'attribution des notations) une fois que les visites sur place pourront reprendre. Dans l'ensemble, 85 % des 81 juridictions ayant fait l'objet d'un examen complet au cours du deuxième cycle ont reçu une notation globale satisfaisante. Cinq juridictions ayant précédemment obtenu une notation insatisfaisante ont signalé des progrès et feront l'objet d'examens complémentaires.

La mise en œuvre des normes d'échange de renseignements produit des résultats tangibles. Au total, 112 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts, pénalités) ont été identifiés jusqu'à présent, grâce aux programmes de divulgation volontaire et d'autres initiatives similaires, ainsi qu'aux enquêtes à l'étranger.

Alors que la communauté internationale s'efforce de se remettre de la crise liée à la COVID-19, les juridictions membres souhaitent continuer à bénéficier des revenus indispensables en s'assurant que tous les contribuables paient l'impôt qui leur est dû, et à préserver les gains d'efficacité obtenus au cours des derniers mois. Ce rapport témoigne de la résilience du Forum mondial et de sa détermination à progresser dans tous ses domaines d'activité, en mettant en évidence son bilan ainsi que ses priorités pour les années à venir.

Éléments clés sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Adhésion et participation

- Extension du **nombre de membres** du **Forum mondial** à 163 juridictions, avec l'adhésion de l'Algérie et du Bélarus en 2021. En outre, le Forum des administrations fiscales ouest africaines est devenu le 20^e observateur du Forum mondial.
- Augmentation du **nombre de participants à la MAAC**, avec trois juridictions signataires^a et sept juridictions ayant ratifié^b – pour un total de 144 juridictions participantes.
- Augmentation des **engagements en matière d'EAR**, la Jamaïque s'étant engagée à commencer les échanges en 2022, la Moldova, l'Ouganda et l'Ukraine devant le faire d'ici 2023 et le Rwanda d'ici 2024 – pour un total de 120 juridictions. En outre, les Maldives, le Pérou et le Kenya ont signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (AMAC-NCD).

Impact

- En 2020, des renseignements portant sur **plus de 75 millions de comptes financiers** dans le monde ont été échangés automatiquement, couvrant des **actifs totaux d'environ 9 000 milliards EUR**.^c
- 112 milliards EUR de recettes supplémentaires** (impôts, intérêts, pénalités) identifiées à ce jour grâce aux programmes de divulgation volontaire et aux enquêtes fiscales à l'étranger, dont **plus de 30 milliards EUR** identifiés par les juridictions en développement.

Renforcement des capacités et sensibilisation

- 10 ans** d'activités de renforcement des capacités.
- Plus de 21 150 fonctionnaires formés** depuis 2011 (5 000 en 2021).
- Des notations de 4.6 et 4.4 sur 5** pour nos programmes d'assistance technique et de formation (respectivement).
- Plus de 4 900 fonctionnaires** ont suivi les cinq cours en ligne du Forum mondial.
- 73 juridictions** ont reçu une assistance technique en 2021.
- 9 boîtes à outils** sur la mise en œuvre pratique des normes, dont six en 2020-21.

Échange automatique de renseignements

- 105 juridictions** ont lancé l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers. 120 juridictions devraient le faire d'ici 2024.
- Le **réseau de relations d'échange** a augmenté de 7 % depuis l'année dernière, pour atteindre environ 7 500 relations.
- 89 %** des juridictions engagées dans l'échange automatique disposent de cadres juridiques identifiés comme étant « En place » ou « En place mais doit être amélioré ».

Transparence et échange de renseignements sur demande

- 85 % des juridictions** examinées lors de la deuxième série d'examens par les pairs ont reçu la notation globale « Conforme » ou « Conforme pour l'essentiel ».

a. Les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Rwanda ont signé la Convention en 2021.

b. Alors que la Namibie a déposé son instrument de ratification de la MAAC en décembre 2020, le Botswana, l'Eswatini, la Jordanie, le Libéria, les Maldives et le Paraguay ont déposé leurs instruments en 2021 (voir Annexe D).

c. Remarque : ces chiffres ne comprennent pas les renseignements relatifs à toutes les juridictions impliquées dans l'EAR en raison de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné un report de la date limite pour les échanges de 2020 et des difficultés rencontrées par certaines juridictions dans la communication des statistiques. Ainsi, ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux des périodes précédentes.

2 | 10^e anniversaire du programme de renforcement des capacités du Forum mondial

L'année 2021 marque le 10^e anniversaire du programme de renforcement des capacités du Forum mondial. Lancé en 2011, le programme s'est considérablement développé pour s'adapter aux besoins croissants des membres du Forum mondial, aux nouvelles formes de coopération fiscale et à l'intérêt grandissant des partenaires du développement et des organisations régionales pour la transparence et l'échange de renseignements.



DIX ANS DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

En 2009, le Forum mondial est devenu un organe inclusif et ouvert à toutes les juridictions, y compris les pays en développement. Par la suite, lors du sommet de Séoul en 2010, les dirigeants du G20 ont demandé au Forum mondial d'intensifier ses travaux pour aider les pays en développement à lutter contre la fraude fiscale et à atteindre les objectifs de développement durable, en soulignant les liens étroits entre transparence fiscale et développement.

En réponse à cet appel, le Forum mondial a établi en 2011 son programme de renforcement des capacités. Au cours de la dernière décennie, le rôle du Forum mondial s'est accru, reflétant les initiatives internationales ambitieuses déployées pour accroître la transparence fiscale et la coopération. Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial est l'une de ces initiatives. Il tend vers un changement progressif dans la portée, la nature et l'intensité du soutien offert aux pays membres dans tous les domaines d'activité du Forum mondial. En particulier, le renforcement des capacités a été adapté aux divers besoins des pays en développement,¹ dont la participation a presque doublé depuis 2009 et qui représentent désormais plus de la moitié des membres du Forum mondial.

Principaux résultats depuis 2011

Au cours des dix dernières années, notre programme de renforcement des capacités a donné lieu à des réalisations et des résultats tangibles, dont certains sont résumés ci-après :

- Depuis 2011, 66 juridictions en développement ont rejoint la Convention multilatérale, désormais en vigueur pour 56 d'entre elles.
- La plupart des pays en développement ont mis en œuvre la norme ERD de manière satisfaisante. Plus précisément, 44 des 54 pays en développement (81 %) ont reçu la notation « Conforme » ou « Conforme pour l'essentiel » au cours du dernier examen par les pairs. Lors du premier cycle d'examens, 35 des 45 pays en développement examinés par les pairs (78 %) ont reçu une notation satisfaisante. Même par rapport à la norme ERD renforcée évaluée lors du deuxième cycle d'examens (ajout de la transparence des renseignements relatifs au bénéficiaire effectif), 19 pays en développement sur 27 (soit 70 %) se sont vus attribuer une notation satisfaisante.
- Sur les 108 juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2021, 34 sont en développement et 32 d'entre elles ont déjà respecté leur engagement, y compris 24 pays non membres du G20.
- 12 autres pays en développement se sont engagés à débuter l'EAR entre 2022 et 2024, et d'autres envisagent une date pertinente avec le soutien du Secrétariat.
- Depuis 2009, les pays en développement se sont progressivement appropriés les outils d'ER, en bénéficiant d'une formation renforcée. Par exemple, alors que les pays en développement ayant répondu à l'enquête du Forum mondial ont émis en moyenne 44 demandes par an au cours de la période 2009-2011, ils ont presque doublé ce nombre au cours de la période 2012-2020 (82 demandes en moyenne). Au total, les pays en développement ont émis près de 30 000 demandes entre 2009 et 2020.
- 30 milliards EUR de revenus supplémentaires ont été identifiés par les pays en développement grâce aux enquêtes fiscales à l'étranger et aux programmes de divulgation volontaire.

1. Les juridictions en développement sont définies selon la liste officielle des bénéficiaires de l'aide au développement du Comité d'Aide au Développement, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listcad.htm.



34

**juridictions en
développement
engagées à mettre
en œuvre l'EAR d'ici
2021**

Sur 108 participants,
34 sont des juridictions
en développement et
32 d'entre elles ont
déjà respecté leur
engagement, dont 24
non membres du G20.

Premières étapes de l'assistance technique (2011-2012)

Initialement, les activités de renforcement des capacités du Forum mondial ont principalement eu lieu dans le cadre de séminaires développés pour la formation des évaluateurs, soit des fonctionnaires des pays membres souhaitant participer aux processus d'examen par les pairs de l'ERD, et de séminaires régionaux organisés avec des organisations partenaires et axés sur la préparation des juridictions aux examens à venir.² En plus des séminaires, le Forum mondial a mis en place son cadre initial pour fournir des conseils techniques sur demande, conseillant plus de 40 juridictions membres au cours de la période de deux ans. L'organisme a également facilité l'expansion des réseaux d'échange de renseignements et développé une plateforme pour la coordination internationale en matière d'assistance technique. En outre, deux programmes pilotes financés par le Royaume-Uni ont permis de soutenir le Ghana et le Kenya dans la mise en œuvre de la norme ERD.

Mise en place d'une équipe dédiée au renforcement des capacités (2013-2015)

En 2013, le Forum mondial a fait un pas décisif vers la création d'une structure permanente dédiée au soutien des membres dans la mise en œuvre et l'exploitation de la transparence et de l'échange de renseignements. Avec l'élaboration de la norme EAR par l'OCDE et le G20 en 2014, le travail d'assistance technique s'est intensifié en vue d'aider les juridictions à mettre en place tous les éléments constitutifs pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle norme. En outre, les juridictions ont eu besoin de soutien pour mettre en œuvre les exigences de transparence en matière de bénéficiaire effectif introduites dans les termes de référence de l'ERD en 2016.

Avec le développement de la norme EAR par l'OCDE et le G20 en 2014, le travail d'assistance technique s'est intensifié pour aider les juridictions à mettre en place tous les éléments constitutifs pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle norme.

2. Le séminaire inaugural a eu lieu en Jamaïque en janvier 2011, une autre session s'est tenue en Australie en mars 2011 pour les membres des régions Asie et Pacifique, et une troisième en juin 2011 en Afrique du Sud.



Du 22 au 24 mai 2018, le Sénégal a accueilli à Dakar le premier séminaire de formation pour les pays francophones sur la transparence des informations relatives au bénéficiaire effectif, organisé par le Forum mondial en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale.



ENCADRÉ 1. INITIATIVES RÉGIONALES DU FORUM MONDIAL

Initiative Afrique

Lancée en 2014, l'Initiative pour l'Afrique^a a été conçue pour libérer le potentiel de la transparence et de la coopération dans cette région, en se concentrant sur le développement des compétences en matière d'échange de renseignements sur le continent. Au moyen d'un engagement politique de haut niveau et de l'assistance technique, l'Initiative pour l'Afrique vise à renforcer les avantages de la transparence et de l'échange de renseignements dans la région.

L'Initiative pour l'Afrique est née d'un effort conjoint de membres africains, de partenaires de développement et d'organisations régionales (Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, Forum mondial, OCDE, Groupe de la Banque mondiale (GBM), la France et le Royaume-Uni). Depuis lors, d'autres partenaires (la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne, la Norvège, la Suisse et le Forum des administrations fiscales ouest africaines (FAFOA)) se sont joints à l'initiative et ont contribué à faire progresser la transparence fiscale et la mobilisation des ressources nationales dans la région. Aujourd'hui, 33 pays africains participent à l'initiative, dont les progrès sont mesurés chaque année par le rapport sur la Transparence fiscale en Afrique.

L'Initiative pour l'Afrique a abouti à la Déclaration de Yaoundé,^b véritable appel à la lutte contre la fraude fiscale et les autres flux financiers illicites (FFI), par le biais de la transparence et de l'échange de renseignements. La Déclaration est approuvée par 31 pays africains et par la Commission de l'Union africaine, ce qui témoigne d'un engagement fort pour faire progresser la transparence fiscale et accroître la mobilisation des ressources nationales sur le continent.

Initiative Amérique latine

Lancée en 2018, la Déclaration de Punta del Este vise à optimiser le bon usage des échanges de renseignements pour lutter contre la fraude fiscale, la corruption et d'autres formes de FFI en Amérique latine. Les pays membres s'engagent à explorer davantage la coopération internationale, à améliorer la transparence et à créer des synergies dans la région. La Déclaration est approuvée par 14 pays d'Amérique latine.^c

La Déclaration de Punta del Este a donné lieu à une Initiative pour l'Amérique latine visant à mettre en œuvre les objectifs de la Déclaration. L'Initiative est un partenariat entre le Forum mondial, ses membres latino-américains,^d le Centre interaméricain des administrations fiscales, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le GBM.

Le rapport annuel sur la Transparence fiscale en Amérique latine permet d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative.

Initiative Pacifique

Lancée en 2020, l'Initiative Pacifique a été établie pour soutenir les efforts des juridictions du Pacifique dans la mise en œuvre progressive des normes de transparence fiscale afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et de renforcer la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte des circonstances et des besoins spécifiques aux îles du Pacifique.

L'Initiative Pacifique est un effort conjoint de l'Australie, de la Banque asiatique de développement, du Forum mondial, de la Nouvelle-Zélande, de l'OCDE, de l'Association des administrateurs fiscaux du Pacifique (PITAA) et du GBM. L'Initiative Pacifique soutient 16 juridictions de la région, dont la moitié sont membres du Forum mondial.

a. De plus amples informations sur l'Initiative pour l'Afrique sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-africaine.htm.

b. La Déclaration de Yaoundé et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm.

c. La Déclaration de Punta del Este et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm.

d. Outre les signataires de la Déclaration (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay), le Salvador participe en tant qu'observateur.

Le lancement de l'Initiative pour l'Afrique fut une étape clé pour le programme de renforcement des capacités. Cette initiative est à l'origine d'une approche régionale qui a ensuite été reproduite dans d'autres régions. Cela a confirmé l'orientation du Forum mondial vers la création de relations triangulaires solides entre son équipe de renforcement des capacités, les pays membres et les organisations partenaires. L'approche régionale a donné naissance aux initiatives pour l'Amérique latine et le Pacifique au cours des années suivantes (voir **Encadré 1**).

En 2015, le renforcement des capacités était expressément inclus dans le mandat du Forum mondial. Le développement d'outils et de l'assistance aux membres dans le cadre d'une mise en œuvre effective des normes font partie des objectifs annoncés.

Vers une approche adaptée du renforcement des capacités (2016-2019)

Un certain nombre de pays en développement rejoignent le Forum mondial chaque année. Le travail d'assistance technique a donc gagné en ampleur et en profondeur pour devenir une activité centrale du Forum mondial. Le Forum mondial a élaboré un cadre pour des programmes d'assistance exhaustifs et à long terme. En abordant l'assistance technique du point de vue *pangouvernemental*, l'implication des ministères des Finances – ayant pour objectif l'apport d'un soutien politique de haut niveau - a également occupé une place centrale dans la mise en œuvre des changements législatifs, politiques ou organisationnels. La proposition de Programmes d'accompagnement pluriannuels aux juridictions ayant rejoint le Forum mondial à partir de 2016, combinée à l'assistance sur mesure et continue aux membres plus anciens, illustre ce changement d'approche.

Renforcement des capacités en période de COVID-19 (2020-2021)

Malgré les limitations et les restrictions sans précédent dues à la pandémie de COVID-19, le Forum mondial a veillé à ce que le soutien ne soit pas réduit ou mis en attente. Avec la suspension de toutes les activités sur site à compter de mars 2020, le Forum mondial a accru son offre d'alternatives avec des formations et des réunions virtuelles, des boîtes à outils et des cours en ligne. L'organisme a continué à œuvrer en faveur d'une implication généralisée de ses membres, d'une mise en œuvre effective et d'une utilisation pratique des normes ERD et EAR.

Avec la suspension de toutes les activités en présentiel à partir de mars 2020, le Forum mondial a renforcé son offre d'alternatives avec des formations et des réunions virtuelles, des boîtes à outils et des cours d'apprentissage en ligne.

À l'occasion du 10^e anniversaire de son programme de renforcement des capacités, le Forum mondial a publié une nouvelle stratégie pour s'assurer du plus grand impact possible.³ Cette nouvelle stratégie repose sur trois piliers :

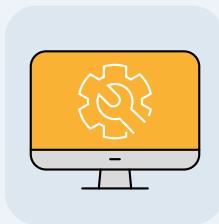
- Sensibilisation des décideurs et des hauts fonctionnaires, dont le soutien est essentiel à la réussite du programme de renforcement des capacités et à la mise en œuvre des normes ERD et EAR ;
- Renforcement des connaissances et des capacités par l'intégration d'outils pédagogiques dans le travail de renforcement des capacités, tels que des boîtes à outils, des cours en ligne et des sessions de formation virtuelles ;
- Soutien de la mise en œuvre et de l'utilisation efficace de l'échange de renseignements au moyen d'une approche modulaire et proactive qui aide les juridictions à identifier leurs besoins et propose différents modules aux actions, délais et objectifs d'amélioration spécifiques.

³ Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), Renforcement des capacités, Nouvelle stratégie pour un impact maximal, disponible sur : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/strategie-renforcement-des-capacites.pdf.

ENCADRÉ 2. PRINCIPALES RÉALISATIONS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Boîtes à outils

L'élaboration de boîtes à outils est une activité clé du Secrétariat du Forum mondial pour soutenir la mise en œuvre des normes. Depuis 2012, les guides pratiques suivants ont été publiés :



- Un Guide sur la protection de la confidentialité des renseignements échangés à des fins fiscales (2012) a été élaboré avec l'OCDE afin de définir les meilleures pratiques liées à la confidentialité et de fournir des conseils pratiques.^a
- En 2013, le Forum mondial et le GBM ont élaboré conjointement un premier Manuel de travail pour l'échange de renseignements afin de contribuer à la mise en place d'une unité fonctionnelle d'ER avec des procédures documentées.^b
- Un Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif (2019) pour soutenir la mise en œuvre de la transparence des renseignements relatifs au bénéficiaire effectif, élaboré conjointement avec la BID.^c
- Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (2020) pour mettre en avant les avantages de la Convention et fournir des conseils aux juridictions souhaitant y adhérer.^d
- La boîte à outils sur la Boîte à outils sur la Confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information (2020), conçue pour aider les juridictions dans leur mise en œuvre des exigences de gestion de la confidentialité et de la sécurité de l'information en vertu de la norme EAR.^e
- La boîte à outils sur la mise en place et le développement d'un échange de renseignements efficace du Forum mondial et de l'ATAF (2020), qui vise à accompagner les juridictions pour établir ou améliorer leurs structures organisationnelles.^f

- Un modèle de manuel pour l'échange de renseignements à des fins fiscales publié en 2021 en partenariat avec le GBM et la BAD, qui contient des conseils et des modèles pour la mise en œuvre des procédures pertinentes pour toutes les formes d'échange de renseignements et reflétant les améliorations récentes, telles que les demandes groupées.^g
- Une boîte à outils sur l'élaboration de cadres efficaces en matière de bénéficiaire effectif (2021), élaborée conjointement par le Forum mondial et la BID, qui fournit des conseils supplémentaires sur l'élaboration d'un cadre efficace pour assurer la transparence des renseignements en matière de bénéficiaire effectif.^h
- Une boîte à outils pour la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (2021) pour fournir des conseils sur tous les aspects de la mise en œuvre de l'EAR aux juridictions intéressées.ⁱ

Cours en ligne

Trois cours en ligne^j sur le Forum mondial, le bénéficiaire effectif et l'ERD ont été mis à disposition en 2019-2020. Près de 5 000 fonctionnaires les ont déjà suivis. Le Forum mondial élabore actuellement un cours portant sur l'EAR pour compléter sa boîte à outils, conçue pour accompagner les juridictions dans leur mise en œuvre effective de la norme EAR. Le cours en ligne portant sur l'EAR sera publié début 2022. En outre, afin d'aider à la mise en œuvre d'un cadre de Gestion de la Sécurité de l'Information (GSI) satisfaisant et de compléter la boîte à outils dédiée, deux cours en ligne ont été publiés fin 2021. Ils permettent d'analyser les exigences fondamentales d'un cadre GSI adapté.



- a. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2012), *Garantir la confidentialité, le Guide de l'OCDE du Forum mondial sur la protection des échanges de renseignements à des fins fiscales*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/documents/global-forum-keeping-it-safe.pdf.
- b. Secrétariat du Forum mondial / OCDE – Groupe de la Banque mondiale (2013), *Manuel de travail sur l'échange de renseignements*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/EOI%20manual.pdf.
- c. Secrétariat du Forum mondial / OCDE et BID (2019), *Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif*, disponible à l'adresse : www.oecd.org/tax/transparency/documents/manuel-beneficiaire-effectif.pdf.
- d. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), *Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf.
- e. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), *Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit_fr.pdf.

Formations

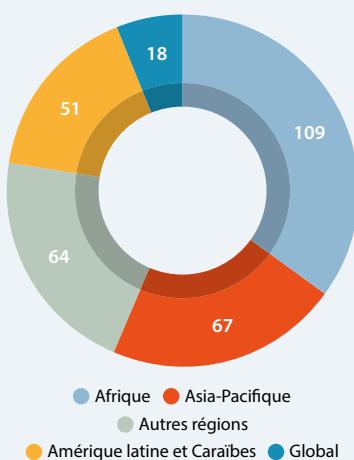
Depuis 2011, plus de 21 150 fonctionnaires du monde entier ont participé à 309 séminaires, ateliers et formations organisés par le Forum mondial. Si des formations ont été organisées dans toutes les régions, la plupart d'entre elles ont eu lieu en Afrique, en Asie et en Amérique latine afin de répondre aux besoins spécifiques des pays en développement de ces régions (voir **Figure 1**). Toutefois, les événements de formation ont également bénéficié aux fonctionnaires des pays développés et non-membres.



Les thèmes abordés lors des formations ont évolué au cours des dix dernières années :

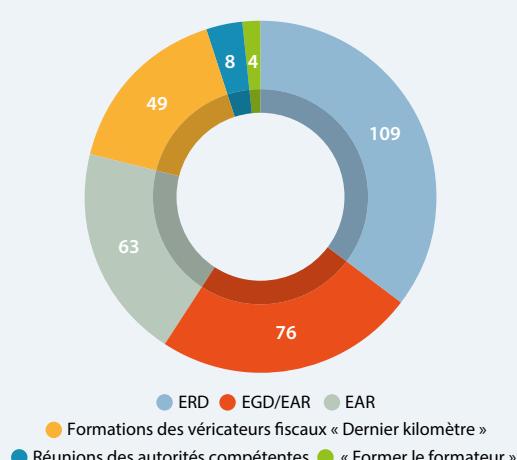
- Pour améliorer la communication et le partage d'expériences entre autorités compétentes, le Forum mondial a organisé huit Conférences des autorités compétentes depuis 2012.
- Pour préparer les membres à leur examen par les pairs de l'ERD et former les évaluateurs nommés par les membres, 14 formations à destination des évaluateurs et des juridictions évaluées ont été dispensées.

FIGURE 1. Nombre d'événements par région, 2011-2021



- Une assistance à la mise en œuvre des normes ERD et EAR, portant notamment sur le bénéficiaire effectif et la confidentialité, a été fournie dans le cadre de 248 événements (voir **Figure 2**).
- L'utilisation efficace de l'infrastructure d'échange de renseignements visant à lutter contre la fraude fiscale et les autres FFI est une priorité pour les pays en développement, notamment pour augmenter leurs recettes nationales. Le Secrétariat a donc mis au point une formation phare, le séminaire « Last Mile » (Dernier kilomètre), à destination des agents des services d'échange de renseignements et des contrôleurs fiscaux. En dix ans, 48 séminaires « Dernier kilomètre » ont été organisés.
- Un programme pilote « Train the Trainer » (Former le formateur) a été lancé en 2021 dans le cadre de l'initiative pour l'Afrique. Ses résultats étant très encourageants, il deviendra un programme phare du Forum mondial et sera reproduit dans d'autres régions.

FIGURE 2. Nombre d'événements par thème, 2011-2021



- Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), *mise en place et le développement d'un échange de renseignements efficace : Une boîte à outils commune du Forum mondial et de l'ATAF*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/eo-unit-toolkit_fr.pdf.
- Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Modèle de manuel pour l'échange de renseignements à des fins fiscales*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/documents/model-manual-on-exchange-of-information-for-tax-purposes.htm. La version initiale du manuel de travail sur l'échange de renseignements a été élaborée conjointement par le Forum mondial et le GBM en 2013. Il est disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/EoI%20manual.pdf.
- Secrétariat du Forum mondial / OCDE et BID (2021), *Élaboration de cadres efficaces en matière de bénéficiaire effectif – Boîte à outils conjointe du Forum mondial et la BID*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_en.pdf.
- Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Boîte à outils pour la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements en matière fiscale*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-implementation-toolkit_en.pdf.
- www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/apprentissage-en-ligne-forum-mondial.htm.

UNE APPROCHE RÉGIONALE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

En 2021, le Forum mondial a continué de se consacrer aux initiatives régionales. Cela permet d'adapter les activités de renforcement des capacités et le soutien technique aux défis et circonstances locaux spécifiques, tout en augmentant l'appropriation et la participation des organisations régionales et des autorités fiscales nationales (voir **Encadré 3**).

ACCOMPAGNEMENT DES JURIDICTIONS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE DES NORMES INTERNATIONALES

Depuis mars 2020, l'aide au renforcement des capacités est fournie à distance. Elle comprend une formation et une assistance technique pour la mise en œuvre des normes ERD et EAR, des domaines clés de la GSI, de l'utilisation efficace des données d'EAR et du bénéficiaire effectif. En 2021, 73 juridictions ont bénéficié de l'assistance technique du Forum mondial, dont 66 pays en développement (voir **Figure 3**). Des progrès ont également été accomplis dans le cadre de 36 programmes d'accompagnement en cours, dont les contenus exhaustifs et pluriannuels sont proposés aux nouveaux membres depuis 2016 (voir **Encadré 4**). 32 juridictions membres ont bénéficié d'une assistance sur mesure. Cinq non-membres ont bénéficié d'une assistance préalable à l'adhésion.

L'assistance fournie en 2021 inclut également un accompagnement dans les domaines ciblés suivants :

ENCADRÉ 3. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES RÉGIONALES EN 2021

Initiative Afrique

Cet engagement des pays africains en faveur du programme de transparence fiscale s'est poursuivi en 2021. L'Algérie est devenue le 33^e membre africain du Forum mondial. Le Rwanda a signé la MAAC tandis que le Botswana, l'Eswatini et le Libéria ont déposé leurs instruments de ratification. Le Kenya a signé l'AMAC-NCD, tandis que l'Ouganda et le Rwanda se sont respectivement engagés à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2023 et 2024 respectivement. Le Rwanda est devenu le 31^e pays africain à ajouter sa voix à la Déclaration de Yaoundé. En outre, le FAFOA a rejoint le Forum mondial en tant qu'observateur.

La 9^e réunion de l'Initiative pour l'Afrique s'est tenue virtuellement en mai 2021. Elle a réuni 300 participants, dont des représentants de 34 pays africains et 11 donateurs et partenaires de l'Initiative pour l'Afrique. La réunion a marqué le lancement du rapport sur la Transparence fiscale en Afrique 2021, une publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'Union africaine et de l'ATAF.^a

Le rapport met en avant le palier important que la région a franchi en 2020, les pays africains étant devenus des expéditeurs nets de demandes de renseignements ; une évolution liée à l'augmentation



de 45 % du nombre de relations d'échange bilatérales par rapport à 2019 et à l'utilisation croissante des outils d'ER dans les enquêtes fiscales transfrontalières par les administrations fiscales africaines. Au total, depuis 2009, l'échange de renseignements a permis aux pays africains d'identifier plus de 1,2 milliard EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales à l'étranger, ce qui inclut les programmes d'ERD et de divulgation volontaire lancés dans le cadre de la mise en œuvre de la norme EAR.

Suite aux appels au renforcement de la coopération fiscale internationale en vue d'une assistance transfrontalière efficace pour le recouvrement des dettes fiscales, un groupe de travail a été créé dans le cadre de l'Initiative africaine. Le groupe, composé de 23 membres issus de 12 pays africains, a pour objectif de comprendre la position actuelle des pays africains en matière d'assistance transfrontalière pour le recouvrement de créances fiscales. Il s'agit également de déterminer les conditions nécessaires pour obtenir une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement de créances fiscales par les pays africains. Tous les membres de l'Initiative discuteront des premières conclusions du groupe de travail en novembre 2021.

Déclaration de Punta del Este

En juillet 2021, la 4^e réunion de la Déclaration de Punta del Este^b s'est tenue virtuellement, avec plus de 280 participants, dont des représentants de 15 pays et des partenaires de l'Initiative.^c La réunion a marqué le lancement du rapport Transparence fiscale en Amérique

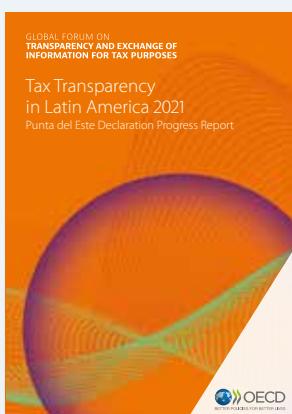
- 21 juridictions ont été accompagnées pour consolider les instruments multilatéraux permettant l'échange de renseignements (le MAAC et l'Accord multilatéral entre autorités compétentes de la NCD pour l'EAR) ;
- 42 membres ont été accompagnés dans la mise en œuvre de l'ERD. Pour 27 d'entre eux, il s'agissait de garantir la disponibilité des renseignements en matière de bénéficiaire effectif ; pour 10 autres, cela portait sur la mise en œuvre de leur unité d'ER ;
- 31 membres ont été accompagnés pour la mise en œuvre de l'EAR, dont 24 sur la GSI. Cela inclut le soutien fourni dans le cadre des cinq projets pilotes pour l'EAR en cours actuellement.⁴

Ce travail a donné des résultats. Par exemple, plus de 15 pays ont adopté des législations et des règlements pour mettre en œuvre les normes ER. Par ailleurs, des améliorations sur la disponibilité et l'accès au bénéficiaire effectif ont été apportées dans au moins 14 pays. En outre, sur les 29 pays en développement dont le cadre juridique en matière d'EAR a fait l'objet d'un examen par les pairs, 17 ont été déterminés comme étant « En place », 9 « En place mais doit être amélioré ».

4. Trois projets pilotes (Colombie et Espagne ; Pakistan et Royaume ; Albanie et Italie) ont été couronnés de succès, la Colombie ayant entamé des échanges dans le cadre de la norme EAR en 2017, le Pakistan en 2018 et l'Albanie en 2020. Cinq projets pilotes sont en cours : France et Maroc, Royaume-Uni et Égypte, Philippines et Australie, Allemagne et Géorgie, Suisse et Tunisie.

Latine 2021,^d qui porte sur le rôle de la transparence et de la coopération fiscale internationale pour aider les gouvernements d'Amérique latine à lutter contre les FFI afin de générer des revenus (tant en période de pandémie de COVID-19 qu'à l'avenir).

Cette première publication consacrée à la transparence fiscale dans la région met en évidence la collecte d'au moins 12 milliards EUR de revenus supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales à l'étranger, et notamment l'ERD, ainsi qu'aux programmes de divulgation volontaire avant le lancement de l'EAR en 2009. Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des douze derniers mois. Le Paraguay a notamment déposé son instrument de ratification



de la MAAC, le Pérou a lancé l'EAR en décembre 2020 et l'Équateur en septembre 2021. En octobre 2021, le Mexique est devenu le 14^e signataire de la Déclaration de Punta del Este.

Initiative Pacifique

En mai 2021, un atelier régional de trois jours a été organisé pour les juridictions du Pacifique, dans le but de les sensibiliser à l'impact de la bonne gouvernance fiscale, dont les bénéfices significatifs leur permettraient de protéger leur assiette fiscale, d'accroître les recouvrements et de lutter contre les abus fiscaux internationaux et les flux financiers illicites. Dans le cadre de cette initiative régionale, une assistance technique adaptée aux juridictions du Pacifique est fournie en continu, notamment au moyen de programmes d'accompagnement pour les nouveaux membres de la région.

En outre, la PITAA est devenue un observateur du Forum mondial, renforçant ainsi sa coopération avec le Secrétariat pour le programme de transparence fiscale dans la région.

a. Secrétariat du Forum mondial - OCDE (2021), *Transparence fiscale en Afrique 2021, Rapport d'avancement de l'Initiative pour l'Afrique*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2021.htm.

b. La Déclaration de Punta del Este et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm.

c. Actuellement, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay sont signataires de la Déclaration. Le Salvador a le statut d'observateur.

d. Secrétariat du Forum mondial - OCDE (2021), *Transparence fiscale en Amérique Latine 2021, Rapport d'avancement de la Déclaration de Punta del Este*, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-latin-america-2021.htm.

FIGURE 3. Nombre de juridictions soutenues par le Secrétariat du Forum mondial en 2021, par région



ENCADRÉ 4. PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DU FORUM MONDIAL

Algérie, Arménie, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Égypte, Eswatini, Groenland, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Îles Féroé, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Maldives, Mali, Moldova, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo et Viet Nam.

AMÉLIORER L'UTILISATION PRATIQUE DES INSTRUMENTS D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

En réponse à la pandémie de COVID-19, le Forum mondial a développé des approches alternatives pour aider ses membres au moyen de boîtes à outils, de cours en ligne et de formations virtuelles. S'appuyant sur ces pratiques, Le Forum mondial a lancé un programme pilote « Train the trainer » et de nouvelles formations ciblées, en plus des boîtes à outils et des cours en ligne publiés en 2021.

Programme « Train the trainer » (Former le formateur)

Sous l'égide de l'Initiative pour l'Afrique, le Forum mondial a lancé en avril 2021 une nouvelle initiative phare, le programme « Train the trainer ».⁵ Grâce à la formation des fonctionnaires des administrations fiscales nationales de toute l'Afrique, le programme a pour but la mise en place d'un réseau de formateurs hautement qualifiés qui localiseront et multiplieront efficacement les connaissances et les compétences acquises au niveau national, créant ainsi une capacité durable au sein des administrations fiscales africaines.

Conçu pour aider les juridictions participantes à dispenser une formation locale sur l'échange de renseignements aux contrôleurs et enquêteurs fiscaux, le projet vise à renforcer la capacité des administrations nationales à utiliser efficacement les instruments d'échange renseignements dans leurs activités quotidiennes. En plus des réunions permanentes, un site web communautaire dédié verra le jour afin de maintenir le réseau, partager l'expérience et accompagner les participants.

5. www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/former-le-formateur.pdf.

En 2021, le programme pilote a été proposé à 34 participants de 17 juridictions africaines, en anglais et en français. Tous les participants se sont engagés à organiser au moins deux sessions de formation pour les administrations fiscales locales en 2021. Les résultats du pilote et le feedback des participants permettront au Forum mondial d'améliorer continuellement le programme, qui sera étendu à d'autres régions en 2022. Les premiers résultats du programme sont encourageants : 11 formations locales ont déjà eu lieu dans 9 pays et ont été suivies par 379 fonctionnaires des impôts. D'autres sont prévues avant la fin de l'année.

Formations virtuelles

Les formations sont essentielles aux stratégies de renforcement des capacités, notamment celles des autorités compétentes et des auditeurs, afin qu'ils puissent faire le meilleur usage des normes de transparence et assurer la mobilisation des revenus nationaux.

Sur la base des enseignements tirés des formations virtuelles organisées en 2020, le Forum mondial a mis en place d'autres formations générales pour élargir la participation, mais a également développé des événements plus ciblés sur des sujets présentant un intérêt particulier pour les pays membres, notamment :

- Un atelier sur le concept de pertinence prévisible, où 149 fonctionnaires de 81 juridictions ont échangé sur les meilleures pratiques de ce concept clé pour l'ERD.
- Un atelier sur la mise en place et le fonctionnement d'unités d'échange de renseignements, où 165 participants de 30 juridictions ont partagé leurs connaissances, expériences et cas pratiques sur l'organisation des fonctions des autorités compétentes.
- Un atelier sur l'utilisation efficace des données de l'EAR, où près de 625 fonctionnaires de 89 juridictions ont discuté des aspects importants du traitement, du couplage et de l'analyse des données dans le contexte de l'EAR.

Le Forum mondial travaille également à l'organisation d'un atelier sur la conformité en matière d'EAR en 2021. Il s'agit d'aider ses membres à superviser et à appliquer efficacement les obligations de déclaration et de diligence raisonnable des institutions financières. Ces ateliers seront reproduits dans les années à venir.

De manière générale, les participants ont apprécié les formations. Le Forum mondial a l'intention de proposer d'autres sessions virtuelles à ses membres en complément des formations sur site, et ce même après la levée des restrictions sur les voyages internationaux.

Collaboration avec les partenaires et soutien des donateurs

Le programme de renforcement des capacités à grande échelle du Forum mondial est rendu possible par l'effort collaboratif des partenaires régionaux et des organisations internationales. En 2021, ce puissant réseau a été entretenu par le biais de réunions virtuelles et d'événements conjoints visant à renforcer les synergies aux niveaux mondial et régional au profit de tous les membres.

Le soutien financier est assuré par l'Australie, l'Allemagne,⁶ la France, le Japon, la Norvège, le Sénégal,⁷ la Suisse, le Royaume-Uni et l'Union européenne. De nombreuses juridictions membres et organisations internationales contribuent également à cette activité en proposant des experts ou un soutien technique.

6. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung – BMZ).

7. Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et à l'attractivité des investissements (PAIMRA) piloté par le ministère des Finances du Sénégal et soutenu par la Banque africaine de développement.

10^e anniversaire du programme de renforcement des capacités du Forum mondial

Contributions financières



Implemented by
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Allemagne



Australie



France



Japon



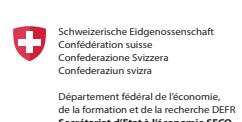
Norvège



Sénégal



Royaume-Uni



Suisse



Union européenne

Expertise fournie par

- | | | | | | | |
|-------------|------------|--------------|----------|------------|--------------------|---------------|
| ● Allemagne | ● Belgique | ● États-Unis | ● Inde | ● Malaisie | ● Norvège | ● Royaume-Uni |
| ● Australie | ● Cameroun | ● Finlande | ● Italie | ● Maurice | ● Nouvelle-Zélande | ● Russie |
| ● Autriche | ● Espagne | ● France | ● Japon | ● Mexique | ● Ouganda | ● Suisse |

Organisations partenaires



Association des
administrateurs fiscaux
du Pacifique



Banque asiatique
de développement



Banque interaméricaine
de développement



Centre inter-américain
des administrations
fiscales



Cercle de réflexion et
d'échange des dirigeants
des administrations
fiscales



Commission de l'Union
africaine



Groupe de la
Banque africaine de
développement



Groupe de la Banque
mondiale



Fonds monétaire
international



Forum des
administrations fiscales
ouest africaines



Forum sur
l'Administration
Fiscale Africaine



Plateforme de partage
des connaissances*

* Le Forum mondial tient à souligner qu'il a le plaisir d'utiliser la Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSP TA), une ressource en ligne dédiée au partage des connaissances et de l'expertise fiscales, développée par l'Agence du revenu du Canada pour aider à gérer les événements pédagogiques et favoriser la collaboration numérique avec nos membres.

3 | Échange automatique de renseignements

L'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers reste une activité essentielle pour le Forum mondial. Cela reflète l'ampleur très significative des échanges qui ont lieu, ainsi que la volonté affirmée des membres du Forum mondial de s'assurer qu'il fonctionne efficacement dans la pratique.





90 %

des juridictions utilisent déjà les informations reçues...

... pour accroître la conformité fiscale nationale, y compris dans le cadre de contrôles fiscaux, pour effectuer des évaluations des risques et pour notifier les contribuables.

De nombreuses juridictions se sont engagées à mettre en œuvre la norme EAR, et 120 ont pris l'engagement de débuter les échanges d'ici 2024.

est confronté à certains retards, mais devrait toutefois remplir son engagement cette année. Une norme EAR pleinement efficace exige que toutes les juridictions concernées y sans réserve. Le Forum mondial continue donc à travailler en étroite collaboration avec ces juridictions pour les aider à respecter leurs engagements.

L'EAR A DÉJÀ UN IMPACT SIGNIFICATIF

La Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (la norme EAR) fournit un cadre pour l'échange annuel et automatique de renseignements entre autorités fiscales sur les comptes financiers détenus par leurs contribuables à l'étranger. Un tel échange de renseignements automatisé sur les activités financières transfrontalières offre un potentiel énorme et permet à la communauté internationale de changer radicalement sa capacité à garantir que tous les contribuables paient l'impôt qui leur est dû.

En témoigne le fait qu'en 2020, des renseignements portant sur plus de 75 millions de comptes financiers dans le monde ont été échangés automatiquement par 102 juridictions, couvrant des actifs totaux d'environ 9 000 milliards EUR.¹ Le lancement de l'EAR a permis d'identifier 112 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts, pénalités), grâce aux programmes de divulgation volontaire et d'autres initiatives similaires, ainsi qu'aux enquêtes fiscales à l'étranger. En outre, au moins 3 milliards EUR de ces recettes fiscales supplémentaires ont été directement liées à l'exploitation des renseignements échangés.

Les juridictions exploitent les renseignements reçus dans le cadre de l'EAR. Près de 90 % des répondants à l'enquête annuelle du Forum mondial ont déclaré avoir déjà utilisé les renseignements obtenus en vue d'améliorer la conformité fiscale au niveau national, notamment dans le cadre de contrôles fiscaux, pour mener des évaluations des risques et informer les contribuables.

ÉLARGIR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EAR ET GARANTIR SON EXÉCUTION

Après l'élaboration par l'OCDE, en collaboration avec le G20, de la norme EAR et son approbation par le G20 en 2014, le Forum mondial a lancé un processus d'engagement pour assurer sa mise en œuvre à grande échelle. Tous les membres du Forum mondial ont été invités à s'engager à mettre en œuvre la norme EAR à temps pour commencer les échanges en 2017 ou 2018, à l'exception des pays en développement ne disposant pas de centre financier. Depuis lors, de nombreuses autres juridictions se sont engagées à suivre la même voie. 120 d'entre elles se sont engagées à commencer les échanges dans le cadre de la norme EAR d'ici 2024 (voir **Tableau 1**).

À partir de 2021, la grande majorité des juridictions ont commencé les échanges conformément aux engagements pris. Cependant, deux juridictions (Sint Maarten et Trinité-et-Tobago) n'ont pas encore mis en place les cadres juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la norme EAR, et une juridiction (Niue) n'a pas encore mis en place les exigences techniques pour rendre les échanges opérationnels. Le Kazakhstan, qui s'est engagé à commencer les échanges en 2021,

est confronté à certains retards, mais devrait toutefois remplir son engagement cette année. Une norme EAR pleinement efficace exige que toutes les juridictions concernées y sans réserve. Le Forum mondial continue donc à travailler en étroite collaboration avec ces juridictions pour les aider à respecter leurs engagements.

1. Remarque : ces chiffres ne comprennent pas les renseignements relatifs à toutes les juridictions impliquées dans l'EAR en raison de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné un report de la date limite pour les échanges de 2020 et des difficultés rencontrées par certaines juridictions dans la communication des statistiques. Ainsi, ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux des périodes précédentes.

TABLEAU 1. Statut des engagements pour l'EAR^a

Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2017 (49)
Allemagne, Afrique du Sud, Anguilla, Argentine, Belgique, Bermudes, Bulgarie, Colombie, Corée, Croatie, Chypre ^b , Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, îles Caïmanes, îles Féroé, îles Vierges britanniques, îles Turques et Caïques, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexico, Montserrat, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Suède.
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2018 (51)
Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan ^c , Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine (République populaire de), Costa Rica, Curaçao, Dominique ^d , Émirats arabes unis, Ghana, Groenland, Grenade, Hong Kong (Chine), îles Cook, îles Marshall, Indonésie, Israël, Japon, Koweït, Liban, Macao (Chine), Malaisie, Maurice, Monaco, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue ^d , Pakistan ^c , Panama, Qatar, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Singapour, Sint Maarten ^d , Suisse, Trinité-et-Tobago ^d , Turquie, Uruguay, Vanuatu.
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2019 (2)
Ghana ^c , Koweït ^e .
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2020 (3)
Nigéria ^c , Oman ^e , Pérou ^c .
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2021 (3)
Albanie ^{c,g} , Équateur ^c , Kazakhstan ^f .
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2022 (4)
Jamaïque ^c , Kenya ^c , Maldives ^c , Maroc ^c .
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2023 (6)
Jordanie ^f , Moldova ^c , Monténégro ^f , Ouganda ^c , Thaïlande ^f , Ukraine ^c .
Juridictions ayant entrepris les premiers échanges en 2024 (2)
Géorgie ^c , Rwanda ^c .
Pays en développement auxquels il n'a pas été demandé de s'engager et n'ayant pas encore fixé de date pour la première année d'échanges (42)
Algérie, Arménie, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Eswatini, Gabon, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Lesotho, Libéria, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Niger, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République dominicaine, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Viet Nam.

a. Les États-Unis ont entrepris des échanges automatiques de renseignements en vertu de la FATCA à partir de 2015 et ont conclu des accords intergouvernementaux (AGR) avec d'autres juridictions pour ce faire. Les AGR de modèle 1A conclus par les États-Unis reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique de renseignements réciproque avec les juridictions partenaires. Ces accords incluent également un engagement politique à poursuivre l'adoption de règlements et à défendre et soutenir une législation adaptée pour atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique réciproque.

b. *Remarque de la Turquie* : Les informations contenues dans ce document faisant référence à « Chypre » concernent la partie sud de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

c. *Remarque de tous les États membres de l'Union européenne de l'OCDE et de l'Union européenne* : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

c. Les pays en développement n'hébergeant pas de centre financier et auxquels aucune date d'engagement n'a été demandée renseignements, mais qui l'ont fait volontairement.

d. Ces juridictions n'ont pas encore commencé les échanges.

e. Les pays développés qui ont rejoint le Forum mondial après que le processus d'engagement ait été mené en 2014. On leur a donc demandé de s'engager à respecter un échéancier précis au moment de leur adhésion.

f. La Jordanie, le Kazakhstan, le Monténégro et la Thaïlande ont été soumis au processus du Forum mondial visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en œuvre de la norme EAR. S'ils ont été jugés pertinents, ils auraient dû s'engager à échanger dans le cadre de la norme EAR selon un calendrier précis. Ils se sont toutefois volontairement engagés à mettre en œuvre la norme EAR.

g. L'Albanie s'est volontairement engagée pour 2021, mais a commencé les échanges dès 2020.



EXAMENS PAR LES PAIRS POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE L'EAR

Des engagements à grande échelle et la réalisation d'échanges en temps voulu ne suffisent pas à garantir que la norme EAR produise ses bénéfices potentiels. Il convient également de s'assurer qu'elle est mise en œuvre efficacement et que les renseignements échangés sont complets et précis. Cela suppose que les institutions financières mettent effectivement en œuvre les exigences de déclaration des renseignements.

Le Forum mondial procède donc à des examens par les pairs en ce qui concerne la qualité de la mise en œuvre de la norme EAR par toutes les juridictions qui se sont engagées sur cette voie. Ils comprennent notamment l'examen de l'exhaustivité des cadres juridiques de l'EAR et du fonctionnement de la norme EAR dans la pratique.

Examen de l'exhaustivité des cadres juridiques de l'EAR

Dans le cadre de la norme EAR, les juridictions sont tenues de mettre en place les cadres juridiques nécessaires. Parmi eux :

- Un **cadre juridique interne** contraignant les institutions financières à suivre des procédures détaillées en matière de diligence raisonnable et de déclaration ;
- Un **cadre juridique international** permettant l'échange de renseignements avec tous les partenaires intéressés appropriés (les juridictions qui souhaitent recevoir des renseignements et qui répondent aux normes attendues en matière de confidentialité et de protection des données).

L'existence de cadres juridiques exhaustifs est une condition préalable à la mise en œuvre efficace de la norme EAR. Le Forum mondial examine donc d'abord les cadres juridiques mis en place par les juridictions mettant en œuvre la norme EAR. Cela a commencé avec les 100 juridictions qui se sont engagées à démarrer les échanges en 2017 ou 2018. Les résultats de ces examens ont été publiés en décembre 2020² et montrent que les cadres juridiques mis en place sont en grande partie exhaustifs.

2. OCDE (2020), Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers 2020, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/175eff4-en>.

En 2021, le Forum mondial a procédé à 13 réévaluations en réponse aux changements apportés par les juridictions pour répondre aux recommandations reçues. En outre, l'organisme a évalué les deux juridictions qui se sont engagées à débuter les échanges en 2019.³

Dans l'ensemble, les évaluations montrent que la grande majorité des juridictions ont intégré les exigences clés de la norme EAR dans leur cadre juridique et continuent à prendre des mesures pour répondre aux recommandations formulées (voir **Annexe C**).

Sur les 102 juridictions évaluées, la quasi-totalité (100) a mis en place un cadre juridique international entièrement conforme aux exigences. Une grande majorité (91) dispose d'un cadre juridique interne déterminé comme étant « En place » ou « En place mais doit être amélioré » (voir **Figure 4**).

Dans l'ensemble, la conclusion générale de la majorité (59 sur 102) des juridictions était « En place ». Pour 32 autres, la conclusion générale était « En place mais doit être amélioré ». Cela démontre un bon niveau de conformité avec la norme EAR.

La conclusion générale des 11 juridictions restantes était « Pas en place ». Parmi elles, 9 ont mis en œuvre un cadre juridique interne qui comporte un grand nombre d'exigences, mais présentant également des lacunes qui pourraient compromettre l'application de la norme EAR. Les deux juridictions restantes n'ont pas encore mis en œuvre de cadre juridique interne (c'est-à-dire qu'elles n'ont pas encore mis en vigueur la législation primaire et secondaire nécessaire contenant les procédures de diligence raisonnable et de déclaration).

Évaluation de l'efficacité de l'EAR dans la pratique

En 2021, le Forum mondial a axé ses activités en lien avec l'EAR sur la conduite des premiers examens par les pairs portant sur l'efficacité de la mise en œuvre de la norme dans la pratique. Il s'agit d'un aspect crucial si l'on souhaite que la norme EAR offre son plein potentiel.

Ce processus a impliqué un examen des cadres de conformité administrative que chacune des 100 juridictions qui se sont engagées à commencer les échanges en 2017 ou 2018 ont mis en œuvre pour s'assurer que les institutions financières s'acquittent correctement des exigences de collecte et de déclaration des renseignements. Les détails de ces cadres sont analysés en même temps que le feedback obtenu auprès des partenaires d'échange de chaque juridiction, ce qui implique une contribution sur les plus de 7 000 relations d'échange en place. D'autres sources d'information pertinentes pour l'efficacité de la norme EAR sont également prises en compte afin d'obtenir une vue d'ensemble holistique sur l'efficacité de la norme dans chaque juridiction évaluée. Il s'agit d'un programme pluriannuel. Le Forum mondial doit publier les résultats de ces examens par les pairs en 2022.⁴

98 % des juridictions évaluées ont mis en place un cadre juridique international qui est pleinement conforme aux exigences et 89 % ont un cadre juridique interne qui a été déterminé comme étant « En place » ou « En place mais doit être amélioré ».

FIGURE 4. Distribution des conclusions des examens par les pairs sur les cadres juridiques mis en place pour l'EAR



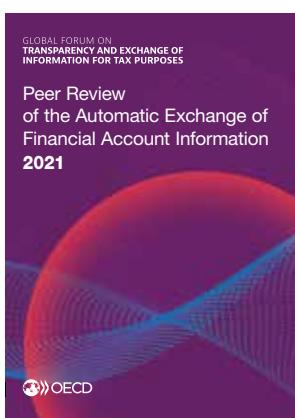
3. Pour le Ghana et le Koweït, voir Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale 2021, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/90bac5f5-en>.

4. Les résultats devaient initialement être publiés en 2021, mais le calendrier des examens a été prolongé en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

Échange automatique de renseignements

Les premiers résultats des examens révèlent qu'une part très importante de juridictions a pris des mesures crédibles pour s'assurer que l'EAR fonctionne efficacement dans leur contexte national, en tenant compte des risques spécifiques à chaque juridiction et en mettant en œuvre des stratégies de conformité appropriées. Il s'agit notamment de communiquer efficacement avec les institutions financières et de veiller à ce qu'elles transmettent tous les renseignements requis. Des vérifications sont ensuite effectuées pour s'assurer que les renseignements déclarés sont exhaustifs et exacts, notamment en examinant les dossiers détenus par les institutions financières pour en vérifier la conformité. En cas de non-conformité, les cadres d'application sont activés.

Les échanges en tant que tels se déroulent également comme prévu (p. ex. : la préparation et le formatage des renseignements et leur transmission en temps opportun), la grande majorité des juridictions respectant toutes les exigences. En outre, lorsque les partenaires d'échange identifient des problèmes avec les renseignements reçus, ils font presque toujours l'objet d'une enquête et d'un traitement appropriés. Dans certains cas, la mise en œuvre des activités est moins avancée que dans d'autres, mais des plans détaillés sont généralement prévus et devraient être mis en œuvre dans les mois à venir. Quelques juridictions ont encore beaucoup de travail à fournir. Il convient de noter que la mise en œuvre de certaines de ces activités a souvent été affectée par la pandémie de COVID-19.



En général, l'efficacité de la norme EAR semble être en bonne voie. On s'attend à ce que de nouveaux progrès significatifs soient réalisés dans les mois à venir en matière de mise en œuvre. Il est également essentiel de continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre efficace de l'EAR, afin de garantir qu'il soit exploité de façon optimale. À cet égard, le Forum mondial apporte son aide là où elle est nécessaire. Comme indiqué ci-dessus, la première évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR du Forum mondial doit être publiée en 2022. De plus amples informations sur les premiers résultats sont disponibles dans l'*Examen par les pairs des échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers 2021*.⁵

Évaluation de la confidentialité et la protection des données

Assurer la confidentialité et la protection adéquate des renseignements échangés est crucial pour la mise en œuvre de la norme EAR. Toutes les juridictions sont donc évaluées par des experts avant leurs premiers échanges afin de s'assurer que les autorités fiscales souhaitant prendre part à l'EAR ont mis en place des dispositions garantissant la confidentialité et la protection des renseignements échangés, et ce avant que les échanges ne commencent. En outre, le Forum mondial entreprend des évaluations après échange des juridictions participant à l'EAR afin de procéder à un examen par les pairs des dispositions prises pour traiter et utiliser les données échangées. Le Forum mondial apporte son aide là où elle est nécessaire.

Il est essentiel de continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre efficace de l'EAR, afin de garantir qu'il soit exploité de façon optimale.

⁵ <https://doi.org/10.1787/90bac5f5-en>.

4 | Échange de renseignements sur demande

L'ERD reste la forme la plus utilisée d'échange de renseignements à des fins fiscales. Depuis l'adoption de l'EAR, sa pertinence n'est pas démentie. Environ 30 % des répondants à l'enquête annuelle ont déclaré avoir procédé à des demandes d'ERD à des fins de suivi après avoir reçu des renseignements dans le cadre de la norme EAR. Il s'agit d'une hausse significative par rapport au chiffre d'environ 20 % consigné pour l'année précédente.



CONTINUITÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN PAR LES PAIRS PENDANT LA PANDÉMIE

La mise en œuvre de la norme ERD est assurée au moyen d'un processus rigoureux d'examen par les pairs. Dans le cadre du deuxième cycle d'examens en cours, une visite sur place a eu lieu dans l'immense majorité des cas pour évaluer la mise en œuvre de la norme dans la pratique. Depuis mars 2020, les visites sur place ont dû être interrompues en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Entre-temps, le Forum mondial a finalisé les rapports pour lesquels des visites sur place avaient eu lieu avant l'introduction de ces restrictions. Afin de garantir les progrès, le Forum mondial a adapté son processus d'examen par les pairs.

Lors de la plénière de décembre 2020, portant sur les défis posés par la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne la capacité à s'engager et les contraintes de déplacement, le Forum mondial a convenu que les examens par les pairs de l'ERD seraient temporairement échelonnés. La première phase serait menée dans la mesure du possible (c'est-à-dire là où, malgré les contraintes, les juridictions concernées peuvent s'engager pleinement dans le processus d'examen par les pairs) et se concentrerait sur le cadre juridique, ce qui n'implique pas de visite sur site. L'efficacité dans la pratique serait alors évaluée dans une deuxième phase, lorsque les visites sur site pourraient reprendre. La méthodologie a été modifiée et le calendrier des examens mis à jour en conséquence.¹

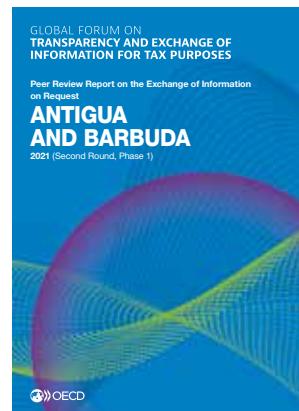
Par conséquent, après la perturbation de son calendrier d'examens par les pairs en 2020, le Forum mondial a progressivement lancé de nouvelles évaluations à partir de décembre 2020, qui se sont concentrées sur l'examen des cadres juridiques. Les visites sur site ont repris pour un nombre limité d'examens en octobre 2021.

Le Forum mondial suit en permanence l'évolution de la situation et réagit de manière dynamique.

Nouveaux rapports d'examen par les pairs en matière d'échange de renseignements sur demande publiés en 2021

Cette année, le Groupe d'examen par les pairs s'est réuni par vidéoconférence et a amélioré son efficacité en recourant davantage à la procédure écrite pour l'approbation des examens par les pairs.

En 2021, le cadre juridique de neuf juridictions a été évalué. Des recommandations et des conclusions ont été émises.² Parmi ces rapports, cinq ont été publiés en juin 2021 (Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Russie et Ukraine). Quatre autres examens par les pairs ont été adoptés en novembre 2021 (Côte d'Ivoire, Kenya, Moldova et Tanzanie). Toutes ces juridictions se verront attribuer des notations lorsque les visites sur site et la deuxième phase de l'examen par les pairs sur la mise en œuvre pratique de la norme ERD pourront avoir lieu. Ces rapports comprennent les premiers bilans de trois membres récents du Forum mondial (Côte d'Ivoire, Moldova et Tanzanie).

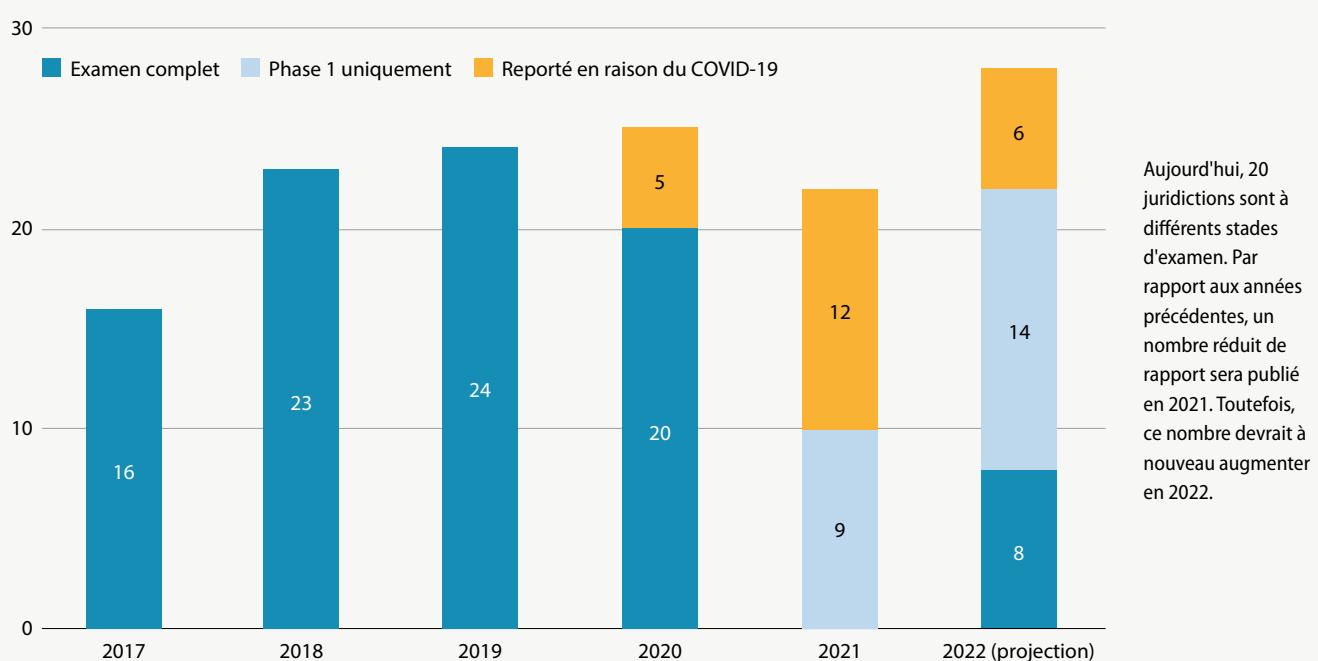


Les derniers rapports révèlent des lacunes similaires aux précédents en ce qui concerne la disponibilité des renseignements sur le bénéficiaire effectif et la disponibilité des renseignements relatifs aux entités ayant cessé d'exister, même si l'étendue des lacunes identifiées dans les cadres réglementaires varie.

1 Forum mondial, « Méthodologie pour le second cycle d'examens par les pairs et l'évaluation des non-membres sur la mise en œuvre de la norme en matière de transparence et d'échange de renseignements sur demande, telle que modifiée en 2020 » www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Methodologie-ERD-evaluation-par-les-pairs_12-2020.pdf et « Échange de renseignements sur demande : calendrier du deuxième cycle d'examens par les pairs 2016-2023 » www.oecd.org/tax/transparency/documents/calendrier-des-examens.pdf.

2 Neuf éléments clés du cadre juridique nécessaire pour assurer la transparence et l'échange de renseignements se voient recevoir l'un des trois statuts suivants : « En place », « En place mais doit améliorer », ou « Pas en place ». Pour les évaluations de l'efficacité, un dixième élément est noté, qui couvre exclusivement les questions pratiques d'échange.

FIGURE 5. Nombre de rapports d'examen par les pairs de l'ERD achevés ou reportés, 2017-2022



Poursuivre le cycle d'examen en matière d'échange de renseignements sur demande (ERD)

Aujourd'hui, 20 juridictions sont à différents stades d'examen. Par rapport aux années précédentes, un nombre réduit de rapport sera publié en 2021. Toutefois, ce nombre devrait à nouveau augmenter en 2022 (voir Figure 5). Pour les juridictions où une visite sur site était possible, les examens par les pairs engloberont à nouveau les aspects de la Phase 1 et de la Phase 2.

En outre, le Groupe d'examen par les pairs a également approuvé la demande d'Anguilla, de la Barbade, de la Dominique, de Malte et des Seychelles d'être soumis à des examens complémentaires afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme ERD. Ces examens nécessitent une visite sur site et auront donc lieu lorsque les équipes d'évaluation pourront se rendre dans ces juridictions.

Formation d'experts évaluateurs nationaux et préparation des juridictions aux évaluations

Les examens par les pairs de l'ERD reposent sur l'expertise des évaluateurs nationaux. Des sessions de formation sont organisées afin de garantir une réserve adéquate d'évaluateurs formés dans les juridictions membres. En outre, les juridictions devant faire l'objet d'un examen de l'ERD bénéficient également de ces formations, car les fonctionnaires participants comprennent mieux le processus d'examen de l'ERD afin de préparer leurs juridictions aux échéances futures.

Deux formations d'évaluateurs ont été dispensées virtuellement en mars et juillet 2021. La formation de cinq jours a couvert tous les aspects de la norme ERD en mettant l'accent sur le concept de bénéficiaire effectif. En complément de la partie théorique, une étude de cas détaillée basée sur un jeu de rôle a été présentée.

Échange de renseignements sur demande



UN PROCESSUS DE SUIVI ANNUEL RENFORCÉ

Le Forum mondial a approuvé et adopté un processus de suivi renforcé lors de la réunion plénière de décembre 2020.³ Pour la première fois, en dehors du processus d'examen par les pairs prévu, les membres du Forum mondial ont eu la possibilité d'apporter des contributions sur leur expérience en matière d'ERD avec tout autre membre. Ils ont également pu produire leurs propres rapports de suivi sur les actions entreprises pour répondre aux recommandations reçues dans leur rapport d'examen pour l'ERD.

Au cours de la première année de sa mise en œuvre, les membres ont fourni des contributions des pairs concernant 66 juridictions (environ 40 % des membres du Forum mondial). Les membres ont fait part d'un haut niveau de satisfaction générale concernant les relations bilatérales en matière d'ERD et d'une appréciation des efforts déployés par les pairs pour continuer à échanger des renseignements malgré la pandémie de COVID-19. Les contributions des pairs ont également suggéré l'adoption de meilleures pratiques et le renforcement du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les autorités compétentes. Elles ont également fait état de problèmes rencontrés qui pourraient éventuellement refléter des déficiences dans la mise en œuvre de la norme.

Dans l'ensemble, le processus de suivi continue de montrer des signes positifs indiquant que les juridictions progressent dans la mise en œuvre des recommandations. En effet, plus de 90 % des recommandations formulées lors de la deuxième série d'examens ont été signalées comme ayant été traitées ou étant en passe de l'être. Des travaux supplémentaires doivent être effectués pour atteindre la pleine conformité à la norme. Le Secrétariat et le GEP ont travaillé sans relâche pour assurer l'efficacité des examens par les pairs. La contribution des pairs introduite cette année dans le processus s'est avérée être une amélioration pertinente, également valable pour le suivi et la cohérence.

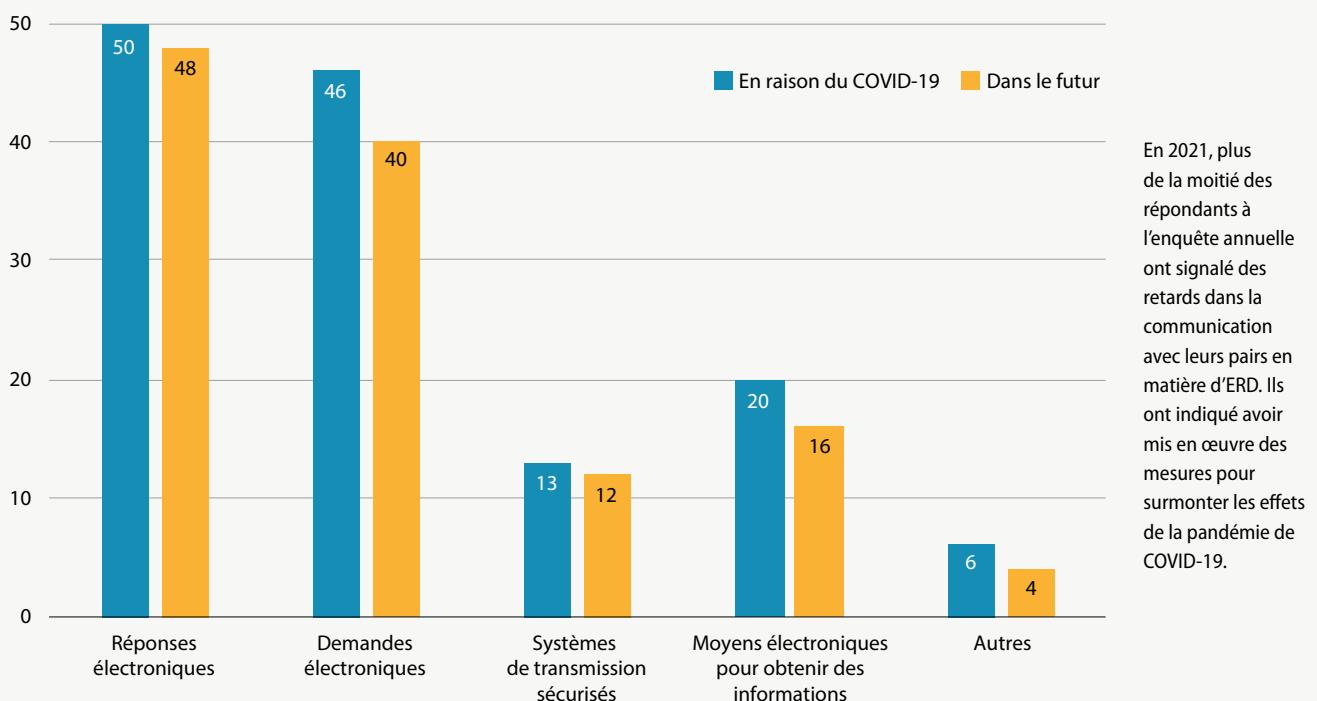
³ Forum mondial, « Méthodologie pour le second cycle d'examens par les pairs et l'évaluation des non-membres sur la mise en œuvre de la norme en matière de transparence et d'échange de renseignements sur demande, telle que modifiée en 2020 » www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Methodologie-ERD-evaluation-par-les-pairs_12-2020.pdf (pages 15 à 18).

L'ERD EN PRATIQUE EN 2021

En 2021, plus de la moitié des répondants à l'enquête annuelle ont signalé des retards dans la communication avec leurs pairs en matière d'ERD. Ils ont indiqué avoir mis en œuvre des mesures pour surmonter les effets de la pandémie de COVID-19, comme le montre la **Figure 6**. La quasi-totalité d'entre eux ont déclaré qu'ils continueraient à appliquer ces mesures à l'avenir, indépendamment de la situation sanitaire.

Plus généralement, le nombre de demandes de renseignements a diminué en 2020. En effet, un certain nombre d'administrations fiscales ont dû fermer leurs bureaux en raison de la pandémie de COVID-19 et/ou ont décidé de suspendre les contrôles fiscaux pendant les périodes de confinement. Si la grande majorité des demandes continuent d'être émises par et vers des juridictions européennes, le nombre de demandes émises par des pays africains est en constante augmentation, notamment en Afrique du Nord et de l'Est.

FIGURE 6. Mise en œuvre de nouvelles mesures d'ERD pendant la pandémie de COVID-19 et dans le futur



Si la grande majorité des demandes continuent d'être émises par et vers des juridictions européennes, le nombre de demandes émises par les pays africains est en constante augmentation, notamment en Afrique du Nord et de l'Est.



5 | L'avenir

Si d'immenses progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre effective des normes EAR et ERD, il reste encore beaucoup à faire pour que la communauté internationale soit pleinement en mesure d'assurer le respect de ses systèmes fiscaux, y compris en ce qui concerne les activités financières à l'étranger. Cet aspect est d'autant plus crucial dans la mesure où les gouvernements doivent faire face à une augmentation des dépenses après la pandémie de COVID-19.



Conformément au mandat du G20, la mise en œuvre effective de la norme EAR reste une priorité essentielle pour les années à venir. La première série d'examens de la mise en œuvre effective de la norme EAR dans la pratique sera finalisée et publiée d'ici la fin de 2022. Des discussions portant sur un cadre approprié ont déjà commencé pour continuer à assurer le fonctionnement efficace de la norme EAR dans le futur. En outre, le Forum mondial continuera à encourager les juridictions à répondre aux recommandations formulées lors de l'évaluation de leurs cadres juridiques pour l'EAR, et à réévaluer leurs progrès afin d'identifier rapidement les améliorations apportées. En outre, le Forum mondial continuera à travailler en étroite collaboration avec la poignée de juridictions qui n'ont pas encore tenu leur engagement en ce qui concerne le démarrage des échanges. Nous continuerons également à soutenir les pays en développement qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre la norme EAR.

Plus de 90 juridictions membres ont déjà été examinées dans le cadre du deuxième cycle d'examens par les pairs de l'ERD. Le Forum mondial poursuivra ses évaluations en 2022. Lorsque les voyages reprendront, les examens par les pairs porteront à nouveau sur la mise en œuvre de la norme ERD dans la pratique et donneront lieu à l'attribution de notations. Plusieurs examens complémentaires sont prévus. On peut s'attendre à voir leur nombre augmenter tandis que les juridictions progressent dans la mise en œuvre des recommandations. Le processus de suivi renforcé garantira la surveillance de la coopération transfrontalière en matière d'ERD. Les pairs pourront également partager leur expérience avec les partenaires d'échange plus fréquemment, afin de garantir des réactions rapides lorsque des problèmes sont détectés.

Alors que le Forum mondial s'apprête à célébrer le 10^e anniversaire de son programme de renforcement des capacités en 2021, il continuera à développer et à fournir une assistance par le biais de nouveaux outils, en s'appuyant sur les approches développées pendant la pandémie. S'il est prévu que les événements de formation virtuelle restent une partie importante de l'offre de renforcement des capacités en 2022, le Forum mondial cherchera à reprendre ses activités sur site. Les initiatives et les partenariats régionaux resteront une priorité essentielle, de même que les activités de formation, notamment par le biais du programme « Train the trainer » (Former le formateur) qui, après un lancement réussi en Afrique, sera reproduit dans d'autres régions. Des partenariats solides avec les juridictions, les donateurs régionaux et internationaux et les partenaires techniques stimuleront notre programme de renforcement des capacités. Ils permettront également de générer des revenus provenant de l'échange de renseignements pour la mobilisation des ressources nationales.

Alors que le Forum mondial s'apprête à célébrer le 10^e anniversaire de son programme de renforcement des capacités en 2021, il continuera à développer et à fournir une assistance par le biais de nouveaux outils, en s'appuyant sur les approches développées pendant la pandémie.

La communauté internationale a fait preuve d'un engagement fort pour continuer à œuvrer en faveur d'une mise en œuvre plus efficace des normes internationalement reconnues en matière de transparence et d'échange de renseignements.

Annexes

La mise en œuvre des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements a été rapide et mondiale. Seules quelques juridictions n'ont pas respecté les engagements pris à l'égard du Forum mondial. Elles bénéficient d'un soutien pour faire progresser leurs législations et leurs pratiques.

Annexe A | Échange automatique de renseignements (EAR)

Juridictions ayant échangé des renseignements de manière automatique (au 10 novembre 2021)*

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2017 envoyées en 2018	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2018 envoyées en 2019	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2019 envoyées en 2020	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2020 envoyées en 2021
Afrique du Sud	2017	57	63	68	76
Albanie ^{1,6}	2021	Nd	Nd	59	69
Allemagne	2017	63	68	68	74
Andorre	2018	39	59	69	60
Anguilla	2017	4	52	52	55
Antigua-et-Barbuda ²	2018	36	35	30	–
Arabie saoudite	2018	56	65	68	74
Argentine	2017	56	67	71	76
Aruba	2018	50	58	66	64
Australie	2018	57	64	70	72
Autriche	2018	46	61	68	71
Azerbaïdjan ⁶	2018	33	53	48	63
Bahamas	2018	36	48	56	58
Bahreïn	2018	38	50	59	63
Barbade	2018	57	53	61	64
Belgique	2017	66	69	72	77
Belize	2018	47	59	64	63
Bermudes	2017	52	61	60	64
Brésil	2018	56	67	69	76
Brunei Darussalam	2018	27	27	33	41
Bulgarie	2017	60	64	71	72
Canada	2018	56	59	57	66
Chili	2018	48	63	69	72
Chine (République populaire de)	2018	52	64	69	75
Chypre	2017	59	67	72	74
Colombie	2017	60	65	70	77
Corée	2017	59	67	70	74
Costa Rica	2018	49	67	69	71
Croatie	2017	60	65	70	75
Curaçao	2018	57	57	66	51
Danemark	2017	66	69	73	76
Dominique ³	2018	–	–	–	1
Émirats arabes unis	2018	43	53	68	70
Équateur ⁶	2021	Nd	Nd	Nd	44
Espagne	2017	66	71	71	78
Estonie	2017	62	66	69	73
Finlande	2017	66	69	70	77

Annexes

Annexe A | Échange automatique de renseignements (EAR)

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2017 envoyées en 2018	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2018 envoyées en 2019	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2019 envoyées en 2020	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2020 envoyées en 2021
France	2017	62	66	68	71
<i>y compris la Nouvelle-Calédonie</i>	2020	Nd	Nd	29	33
Ghana ⁶	2019	Nd	56	64	62
Gibraltar	2017	51	59	69	72
Grèce	2017	67	68	69	74
Grenade	2018	41	65	65	61
Groenland	2018	57	67	69	77
Guernesey	2017	61	64	70	73
Hong Kong (Chine)	2018	36	45	50	67
Hongrie	2017	57	66	72	71
Île de Man	2017	57	64	68	75
Îles Caïmanes	2017	57	64	70	73
Îles Cook	2018	45	62	68	68
Îles Féroé	2017	57	67	67	73
Îles Marshall	2018	1	57	59	60
Îles Turques et Caïques ⁵	2017	44	–	63	58
Îles Vierges britanniques	2017	50	64	67	65
Inde	2017	60	67	68	72
Indonésie	2018	59	66	69	72
Irlande	2017	66	69	73	77
Islande	2017	59	64	67	70
Israël	2018	41	55	61	67
Italie	2017	64	67	71	75
Japon	2018	55	67	70	75
Jersey	2017	58	65	69	72
Kazakhstan ²	2021	Nd	Nd	Nd	–
Koweït	2019	34	52	67	62
Lettonie	2017	56	66	69	75
Liban ²	2018	27	59	50	–
Liechtenstein	2017	50	60	68	75
Lituanie	2017	63	66	70	70
Luxembourg	2017	66	69	72	77
Macao (Chine)	2018	36	48	60	67
Malaisie	2018	42	64	65	68
Malte	2017	61	67	73	73
Maurice	2018	58	65	69	74
Mexique	2017	60	67	67	73
Monaco	2018	34	58	63	65
Montserrat	2017	12	16	60	–
Nauru	2018	48	68	69	73
Nigéria ⁶	2020	Nd	Nd	25	63

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2017 envoyées en 2018	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2018 envoyées en 2019	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2019 envoyées en 2020	Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2020 envoyées en 2021
Norvège	2017	64	68	71	75
Nouvelle-Zélande	2018	55	65	66	73
Oman	2020	Nd	Nd	28	28
Pakistan ⁶	2018	40	55	57	61
Panama	2018	32	62	63	66
Pays-Bas	2017	61	65	68	70
Pérou ⁶	2020	Nd	Nd	15	45
Pologne	2017	66	69	71	74
Portugal	2017	66	69	71	76
Qatar	2018	9	49	49	58
République slovaque	2017	62	67	68	77
République tchèque	2017	60	60	66	74
Roumanie	2017	59	65	67	71
Royaume-Uni	2017	62	68	70	72
Russie	2018	50	58	63	68
Saint-Vincent-et-les-Grenadines ⁴	2018	65	56	–	–
Sainte-Lucie	2018	40	61	65	68
Saint-Kitts-et-Nevis	2018	25	62	57	59
Samoa	2018	45	59	64	65
Saint-Marin	2017	57	63	68	71
Seychelles	2017	55	66	63	25
Singapour	2018	50	62	66	70
Slovénie	2017	64	69	72	78
Suède	2017	61	66	70	73
Suisse	2018	36	62	66	72
Turquie ³	2018	1	1	34	55
Uruguay	2018	59	67	70	74
Vanuatu	2018	20	42	53	52

*Le nombre d'échanges que les juridictions entreprennent chaque année a tendance à augmenter en raison de l'expansion des réseaux d'échange. Toutefois, des fluctuations sont observées dans certains cas en raison de problèmes techniques lors de l'envoi des informations. Cela peut conduire à des rejets par les partenaires d'échange des informations envoyées. Dans de tels cas, les juridictions sont censées résoudre les problèmes et envoyer/renvoyer les informations.

Notes:

1. L'Albanie s'est volontairement engagée pour 2021, mais a commencé les échanges dès 2020.
2. Ces juridictions ont pris du retard dans la réalisation des échanges qui auraient dû avoir lieu en 2021. Elles devraient procéder à ces échanges prochainement.
3. La Dominique a pris du retard dans la réalisation des échanges qui auraient dû avoir lieu en 2018, 2019 et 2020. Elle a pu commencer les échanges avec un partenaire jusqu'à présent en 2021 et devrait réaliser les autres échanges dans un avenir proche.
4. En raison de difficultés techniques, Saint-Vincent-et-les-Grenadines a pris du retard dans la réalisation des échanges qui auraient dû avoir lieu en 2020 et 2021.
5. En raison de difficultés techniques, les îles Turques et Caïques ont pris du retard dans la réalisation des échanges qui auraient dû avoir lieu en 2019.
6. Ces juridictions sont des pays en développement qui n'ont pas été invités à s'engager à mettre en œuvre la norme EAR dans un délai donné, mais qui l'ont fait volontairement.

Annexe B | Mise en œuvre de la norme EAR

(au 17 novembre 2021)

Juridiction	EXIGENCE FONDAMENTALE 1 (cadre juridique interne)	EXIGENCE FONDAMENTALE 2 (cadre juridique international)	CONCLUSION GÉNÉRALE
Afrique du Sud	En place	En place	En place
Allemagne	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Andorre	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Anguilla	En place	En place	En place
Antigua-et-Barbuda	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Arabie saoudite	En place	En place	En place
Argentine	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Aruba	Pas en place	En place	Pas en place
Australie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Autriche	En place	En place	En place
Azerbaïdjan	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Bahamas	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Bahreïn	En place	En place	En place
Barbade	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Belgique	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Belize	Pas en place	En place	Pas en place
Bermudes	En place	En place	En place
Brésil	En place	En place	En place
Brunei Darussalam	En place	En place	En place
Bulgarie	En place	En place	En place
Canada	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Chili	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Chine (République populaire de)	En place	En place	En place
Chypre	En place	En place	En place
Colombie	En place	En place	En place
Corée	En place	En place	En place
Costa Rica	Pas en place	En place	Pas en place
Croatie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Curaçao	Pas en place	En place	Pas en place
Danemark	En place	En place	En place
Dominique	En place	En place	En place
Émirats arabes unis	En place	En place	En place
Espagne	En place	En place	En place
Estonie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Finlande	En place	En place	En place
France	En place	En place	En place
Ghana	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Gibraltar	En place	En place	En place
Grèce	En place	En place	En place
Grenade	Pas en place	En place	Pas en place
Groenland	En place	En place	En place

Juridiction	EXIGENCE FONDAMENTALE 1 (cadre juridique interne)	EXIGENCE FONDAMENTALE 2 (cadre juridique international)	CONCLUSION GÉNÉRALE
Guernesey	En place	En place	En place
Hong Kong (Chine)	En place	En place	En place
Hongrie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Île de Man	En place	En place	En place
Îles Caïmanes	En place	En place	En place
Îles Cook	En place	En place	En place
Îles Féroé	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Îles Marshall	En place	En place	En place
Îles Turques et Caïques	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Îles Vierges britanniques	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Inde	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Indonésie	En place	En place	En place
Irlande	En place	En place	En place
Islande	En place	En place	En place
Israël	Pas en place	En place	Pas en place
Italie	En place	En place	En place
Japon	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Jersey	En place	En place	En place
Koweït	Pas en place	En place	Pas en place
Lettonie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Liban	En place	En place	En place
Liechtenstein	En place	En place	En place
Lituanie	En place	En place	En place
Luxembourg	En place	En place	En place
Macao (Chine)	Pas en place	En place	Pas en place
Malaisie	En place	En place	En place
Malte	En place	En place	En place
Maurice	En place	En place	En place
Mexique	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Monaco	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Montserrat	En place	En place	En place
Nauru	En place	En place	En place
Niue	En place	En place	En place
Norvège	En place	En place	En place
Nouvelle-Zélande	En place	En place	En place
Pakistan	En place	En place	En place
Panama	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Pays-Bas	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Pologne	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Portugal	En place	En place	En place
Qatar	En place	En place	En place
République slovaque	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
République tchèque	En place	En place	En place
Roumanie	Pas en place	En place	Pas en place
Royaume-Uni	En place	En place	En place

Annexes

Annexe B | Mise en œuvre de la norme EAR

Juridiction	EXIGENCE FONDAMENTALE 1 (cadre juridique interne)	EXIGENCE FONDAMENTALE 2 (cadre juridique international)	CONCLUSION GÉNÉRALE
Russie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Sainte-Lucie	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Saint-Kitts-et-Nevis	En place	En place	En place
Saint-Marin	En place	En place	En place
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Samoa	En place	En place	En place
Seychelles	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Singapour	En place	En place	En place
Sint Maarten	Pas en place	Pas en place	Pas en place
Slovénie	En place	En place	En place
Suède	En place	En place	En place
Suisse	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Trinité-et-Tobago	Pas en place	Pas en place	Pas en place
Turquie	En place	En place	En place
Uruguay	En place mais doit être amélioré	En place	En place mais doit être amélioré
Vanuatu	En place	En place	En place

Annexe C | Mise en œuvre de la norme ERD

(au 17 novembre 2021)

Juridiction	EXAMENS PAR LES PAIRS DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE (ERD)	
	NOTATION GLOBALE AU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE AU 2 ^È CYCLE
Afrique du Sud ³	Conforme	
Albanie	Conforme pour l'essentiel	
Allemagne	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Andorre	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Anguilla ²	Partiellement conforme	Non-conforme
Antigua-et-Barbuda ³	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	
Arabie saoudite	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Argentine ³	Conforme pour l'essentiel	
Aruba	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Australie	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Autriche	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Azerbaïdjan	Conforme pour l'essentiel	
Bahamas	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Bahreïn	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Barbade ²	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Belgique	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Belize	Conforme pour l'essentiel	
Bermudes	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Botswana	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Brésil	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel

Juridiction	EXAMENS PAR LES PAIRS DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE (ERD)	
	NOTATION GLOBALE AU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE AU 2 ^È CYCLE
Brunei Darussalam	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Bulgarie	Conforme pour l'essentiel	
Burkina Faso	Conforme pour l'essentiel	
Cameroun	Conforme pour l'essentiel	
Canada	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Chili	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Chine (République populaire de)	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Chypre	Conforme pour l'essentiel	
Colombie	Conforme	
Corée	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Costa Rica	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Côte d'Ivoire ³	Nd	
Croatie	Nd	Conforme pour l'essentiel
Curaçao	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Danemark	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Dominique ²	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Partiellement conforme
El Salvador	Conforme pour l'essentiel	
Émirats arabes unis	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Espagne	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Estonie	Conforme pour l'essentiel	Conforme
États-Unis	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Finlande	Conforme	
France	Conforme	Conforme
Gabon	Conforme pour l'essentiel	
Géorgie	Conforme pour l'essentiel	
Ghana	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Gibraltar	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Grèce	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Grenade	Conforme pour l'essentiel	
Guatemala	Non-conforme au premier cycle puis Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Non-conforme
Guernesey	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Hong Kong (Chine)	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Hongrie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Île de Man	Conforme	Conforme
Îles Caïmanes	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Îles Cook	Conforme pour l'essentiel	
Îles Marshall	Provisoirement partiellement conforme ¹	Conforme pour l'essentiel
Îles Turques et Caïques	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Îles Vierges britanniques	Conforme pour l'essentiel	
Inde	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Indonésie	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Irlande	Conforme	Conforme
Islande	Conforme	

Annexes

Annexe C | Mise en œuvre de la norme ERD

Juridiction	EXAMENS PAR LES PAIRS DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE (ERD)	
	NOTATION GLOBALE AU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE AU 2 ^È CYCLE
Israël	Conforme pour l'essentiel	
Italie	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Jamaïque	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Japon	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Jersey	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Kazakhstan	Nd	Partiellement conforme
Kenya ³	Conforme pour l'essentiel	
Lesotho	Conforme pour l'essentiel	
Lettonie	Conforme pour l'essentiel	
Liban	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Libéria	Nd	Partiellement conforme
Liechtenstein	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Lituanie	Conforme	
Luxembourg	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Macao (Chine)	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Macédoine du Nord	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Malaisie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Malte ²	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Maroc	Conforme pour l'essentiel	
Maurice	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Mauritanie	Conforme pour l'essentiel	
Mexique	Conforme	
Moldova ³	Nd	
Monaco	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Montserrat	Conforme pour l'essentiel	
Nauru	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Nigéria	Conforme pour l'essentiel	
Niue	Conforme pour l'essentiel	
Norvège	Conforme	Conforme
Nouvelle-Zélande	Conforme	Conforme
Ouganda	Conforme pour l'essentiel	
Pakistan	Conforme pour l'essentiel	
Panama	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Partiellement conforme
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Nd	Conforme pour l'essentiel
Pays-Bas	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Pérou	Nd	Conforme pour l'essentiel
Philippines	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Pologne	Conforme pour l'essentiel	
Portugal	Conforme pour l'essentiel	
Qatar	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
République dominicaine	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
République slovaque	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
République tchèque	Conforme pour l'essentiel	

Juridiction	EXAMENS PAR LES PAIRS DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE (ERD)	
	NOTATION GLOBALE AU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE AU 2 ^È CYCLE
Roumanie	Conforme pour l'essentiel	
Royaume-Uni	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Russie ³	Conforme pour l'essentiel	
Sainte-Lucie	Conforme pour l'essentiel	
Saint-Kitts-et-Nevis	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Saint-Marin	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Conforme pour l'essentiel	
Samoa	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Sénégal	Conforme pour l'essentiel	
Seychelles ²	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Singapour	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Sint Maarten	Partiellement conforme	
Slovénie	Conforme	
Suède	Conforme	
Suisse	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Tanzanie ³	Nd	
Trinité-et-Tobago	Non-conforme	
Tunisie	Nd	Conforme pour l'essentiel
Turquie	Partiellement conforme	
Ukraine ³	Nd	
Uruguay	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Vanuatu	Provisoirement conforme pour l'essentiel ¹	Partiellement conforme

Notes : Nd indique qu'aucune notation n'a été appliquée à la juridiction, car son adhésion au Forum mondial était trop proche du terme du premier cycle ou ultérieure à son terme. Pour la même raison, les juridictions suivantes seront examinées pour la première fois lors du deuxième cycle : Algérie, Arménie, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Djibouti, Égypte, Équateur, Eswatini, Groenland, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, îles Féroé, Jordanie, Koweït, Madagascar, Maldives, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tchad, Thaïlande et Togo.

1. Ces juridictions ont été examinées en 2017 dans le cadre de la procédure d'examen accélérée et se sont vues attribuer une notation globale provisoire. Le Forum mondial a achevé sa première série d'examens par les pairs en 2016. Il a ensuite mis en place une procédure d'examen accélérée, qui était un processus unique permettant aux juridictions de démontrer rapidement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme ERD.
2. Ces juridictions ont demandé un examen complémentaire par les pairs afin de refléter les progrès réalisés depuis le dernier examen. Le groupe d'examen par les pairs a accepté. Ces évaluations seront effectuées une fois que les restrictions de déplacement auront été levées et que les visites sur site seront possibles.
3. Les restrictions de déplacement dues à la pandémie de COVID-19 ayant empêché les équipes d'évaluation d'effectuer des visites sur site pour évaluer la mise en œuvre pratique de la norme, les derniers rapports d'examen par les pairs du deuxième cycle ne couvrent que la première phase de l'évaluation pour ces juridictions. Les notations pour chaque élément et les notations globales seront attribuées ultérieurement, une fois que les visites sur site auront été effectuées et que les examens complets auront été réalisés.

Les dernières mises à jour sont disponibles sur le site du Forum mondial : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence.

Annexe D | Juridictions adhérentes à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

(au 17 novembre 2021)

Convention entrée en vigueur (132)		
Afrique du Sud	Finlande	Monaco
Albanie	France	Mongolie
Allemagne	Géorgie	Monténégro
Andorre	Ghana	Montserrat ¹
Anguilla ¹	Gibraltar ¹	Namibie
Antigua-et-Barbuda	Grèce	Nauru
Arabie saoudite	Grenade	Nigéria
Argentine	Groenland ⁴	Niue
Arménie	Guatemala	Norvège
Aruba ²	Guernesey ¹	Nouvelle-Zélande
Australie	Hong Kong (Chine) ⁵	Oman
Autriche	Hongrie	Ouganda
Azerbaïdjan	Île-de-Man ¹	Pakistan
Bahamas	Îles Caïmanes ¹	Panama
Bahreïn	Îles Cook	Paraguay
Barbade	Îles Féroé ⁴	Pays-Bas
Belgique	Îles Marshall	Pérou
Belize	Îles Turques et Caïques ¹	Pologne
Bermudes ¹	Îles Vierges britanniques ¹	Portugal
Bosnie-Herzégovine	Inde	Qatar
Botswana	Indonésie	République dominicaine
Brésil	Irlande	République slovaque
Brunei Darussalam	Islande	République tchèque
Bulgarie	Israël	Roumanie
Cameroun	Italie	Royaume-Uni
Canada	Jamaïque	Russie
Cabo Verde	Japon	Saint-Marin
Chili	Jersey ¹	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Chine (République populaire de)	Kazakhstan	Sainte-Lucie
Chypre	Kenya	Saint-Kitts-et-Nevis
Colombie	Koweït	Samoa
Corée	Lettonie	Sénégal
Costa Rica	Liban	Serbie
Croatie	Liechtenstein	Seychelles
Curaçao ³	Lituanie	Singapour
Danemark	Luxembourg	Sint Maarten ³
Dominique	Macao (Chine) ⁵	Slovénie
El Salvador	Macédoine du Nord	Suède
Émirats arabes unis	Malaisie	Suisse
Équateur	Malte	Tunisie
Espagne	Maroc	Turquie
Estonie	Maurice	Ukraine
Eswatini	Mexique	Uruguay
États-Unis ⁶	Moldova	Vanuatu

Signature de la convention modifiée (12)

Bénin	Libéria (entrée en vigueur le 1er décembre 2021)	Philippines
Burkina Faso	Maldives (entrée en vigueur le 1er janvier 2022)	Rwanda
Gabon Jordanie (entrée en vigueur le 1er décembre 2021)	Mauritanie Papouasie-Nouvelle-Guinée	Thaïlande Togo

Notes : Ce tableau liste les États Parties à la Convention ainsi que d'autres membres du Forum mondial, y compris les juridictions qui ont été listées dans son Annexe B en nommant une autorité compétente, à laquelle l'application de la Convention a été étendue conformément à l'article 29 de la Convention. Il liste également les juridictions participantes qui ne sont pas membres du Forum mondial.

1. Extension territoriale par le Royaume-Uni.
2. Extension territoriale par le Royaume des Pays-Bas.
3. Extension territoriale par le Royaume des Pays-Bas. Curaçao et Sint Maarten faisaient partie des « Antilles néerlandaises », auxquelles la Convention initiale s'appliquait depuis le 1er février 1997.
4. Extension territoriale par le Royaume du Danemark.
5. Extension territoriale par la Chine.
6. Les États-Unis ont signé et ratifié la Convention initiale, qui est en vigueur depuis le 1er avril 1995. Le Protocole d'amendement a été signé le 27 mai 2010 mais est en attente de ratification.



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence

 gftaxcooperation@oecd.org

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)

